



Syndicat **C.G.T** des personnels des associations

Léo Lagrange

✉ 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS

✉ syndicat@cgt-leolagrange.fr

FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX

EXIGER D'ETRE ENTENDU.E.S ET RECONNU.E.S !!

Les salariés du Pré Saint-Gervais auparavant salariés de l'UFCV ont été transféré au sein de Léo Lagrange Nord Ile de France le 1 juillet 2022, pour assurer l'accueil de loisirs (mercredi, vacances) et l'accueil périscolaire.

Le transfert ne s'est pas passé dans des conditions optimales et a suscité de nombreuses incompréhensions et réactions.

En effet, les salariés en CDI ce sont vu imposer sans explication, la signature de nouveau contrats, alors que le transfert des contrats est régi par l'article L.1224-1 du code du travail « Lorsque l'article L. 1224-1 du code du travail s'applique, les contrats de travail sont transférés de plein droit du cédant au cessionnaire. Qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée, déterminée, travailleurs à temps partiel ou en apprentissage, toutes les catégories de salariés sont soumises aux dispositions d'ordre public de cet article. Les salariés dont le contrat est suspendu (en arrêt de travail, en congé parental, etc.) sont donc également concernés par le changement d'employeur.

La CGT a sollicité la direction ce qui a déclenché une réunion le 14 novembre 2022 et a obtenu les engagements suivants :

- La modification de l'ensemble des bulletins de salaires sur la base du contrat initial lors du transfert,
- La régularisation des salaires,
- L'arrêt des nouveaux contrats et avenants
- L'ouverture de négociations dans le cadre d'un accord de substitution.

Les 16 et 17 novembre, nous avons rencontré les salariés sur les structures et lors d'une réunion d'informations syndicale.

Les salariés nous ont fait remonter plusieurs dysfonctionnements.

En premier lieu, ceux issue de l'UFCV a qui on a transmis des informations incohérentes avec une différence entre les contrats et les plannings ainsi que l'utilisation excessive du recours au CDD.

En second lieu, un déficit d'accompagnement humain des salariés par Léo Lagrange Nord Ile de France.

A l'issue de ces deux jours de rencontres, les salariés aspirent à exercer leur métier dans de bonnes conditions tant du point de vue salarial que pédagogique et avec respect.

Ils tiennent à rappeler, qu'ils sont la base de notre métier, en première ligne, quotidiennement avec les publics et qu'ils sont les créateurs de richesses.



Les salariés accompagnés par la CGT revendique :

- L'annulation des signatures des contrats et avenants proposé par Léo LAGRANGE
- La régularisation immédiate des salaires et le maintien des acquis des salariés.
- Que la gestion des plannings et des congés se fassent par structures avec les équipes et sous la responsabilité des directrices et directeurs (comme cela était fait auparavant)
- La mise en place d'un plan de formation sur le temp de travail pour les BAFA et BPJEPS (pas sur les congés)
- Un travail autour des taux d'encadrements permettant un travail pédagogique de qualité
- La prise en charge de temps de préparation aux activités
- La revalorisation des salaires pour l'encadrement des publics spécifiques
- L'ouverture de négociations concernant le transfert des salariés du Pré Saint-Gervais au sein de l'établissement Léo Lagrange Nord Ile de France.

Une réunion d'information syndicale (article 2.2.2 de la CCN ECLAT) sera mise en place avant la fin de l'année pour permettre de faire le point sur la situation et décider ensemble de la suite à donner.

L'appel à la grève illimitée est maintenu tant que nos revendications n'auront pas eu de réponses.



MON TRAVAIL LE VAUT BIEN !

